

Aux personnes salariées (unité 74)  
et aux personnes salariées sur octroi de recherche (unité 98)  
Université de Sherbrooke

Madame,  
Monsieur,

Le Syndicat des employées et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke (SEESUS) est heureux de vous accueillir en tant que nouveau membre inclus dans son unité de négociation.

Dans le but de répondre à certaines exigences, vous trouverez ci-joint deux formulaires que nous vous invitons à compléter : le premier concerne le formulaire d'adhésion syndicale et le deuxième doit être complété par les personnes salariées temporaires et celles sur octroi de recherche inscrites sur la liste de disponibilité.

Les certificats d'accréditation couvrent les personnes suivantes :

- les personnes salariées régulières et à temps partiel ;
- les personnes salariées temporaires (surnuméraires et remplaçantes) ;
- le personnel occasionnel du Centre sportif et du Centre culturel ;
- le travail étudiant ;
- le personnel de recherche ;

■ **AUX PERSONNES SALARIÉES (UNITÉ 74) ET AUX PERSONNES SALARIÉES SUR OCTROI DE RECHERCHE (UNITÉ 98)**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (à retourner au Syndicat des employées et employés de soutien, local 230, Pavillon J.S. Bourque)**

Afin de devenir membre en règle, le Code du travail prévoit que vous devez verser des frais d'adhésion au montant de deux dollars (2 \$). Ce montant doit obligatoirement accompagner votre formulaire d'adhésion. Cependant, si vous avez déjà payé ce montant au cours des douze derniers mois, vous n'êtes pas tenus de le verser à nouveau. Sur réception de votre demande d'adhésion et sur approbation de l'Exécutif syndical, nous vous ferons parvenir votre carte de membre, une copie des statuts et règlements, et d'autres documents d'information. L'adhésion à votre Syndicat, en plus d'être une condition du maintien de votre emploi, vous donne tous les droits de participation à la vie syndicale.

et

■ **AUX PERSONNES SALARIÉES TEMPORAIRES ET AUX PERSONNES SALARIÉES SUR OCTROI DE RECHERCHE INSCRITES SUR LA LISTE DE DISPONIBILITÉ**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DE RAPPEL DES PERSONNES SALARIÉES TEMPORAIRES (à retourner au Service des ressources humaines)**

Ce formulaire s'adresse à toutes les personnes qui sont appelées à travailler en tant que personne salariée temporaire. La personne sous octroi de recherche peut s'inscrire sur la liste de rappel à la condition qu'elle soit inscrite sur la liste de disponibilité de l'unité 98 (personnel sous octroi de recherche). Vous devez y indiquer vos disponibilités et déterminer le choix des groupes dans lesquels vous désirez travailler. Sur demande écrite adressée au Service des ressources humaines avec copie conforme au Syndicat, il vous est loisible de changer de groupe et de modifier vos disponibilités. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec nous au numéro de téléphone 821-7646.